



# CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAINE-ET-LOIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 193

SEANCE D'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 DECEMBRE 2021  
Présidence de Monsieur Matthieu BILLIARD

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept décembre à neuf heures, les membres élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire se sont réunis à l'Hôtel Consulaire – 8 boulevard du Roi René à Angers, pour leur seance.

### ETAIENT PRESENTS SELON LE REGISTRE :

#### PRÉSENTS :

**Mmes** BEURTON-LE MIGNON, BLANCHARD, BRATEAU, DAGORN, GIFFARD, GRELLIER, HALIMI, HUMEAU, LUCIANI, MENARD, PETITRENAUD, WINDELS

**MM.** ANGIBAUD, BABICKI, BESNIER, BILLIARD, BODET, BORJON-PIRON, CHÂTEAU, CHOPLAIN, COUGÉ, COURANT, DE GOURMONT, DEBERTEIX, DORIVAL, FAIQ, FAUVEAU, GAUCHET, GAZEAU, JABER, JEGOU, JUSTEAU, LE MAOUT, LELIEVRE, MAUREL, RAVARY, REIX, ROUSSEAU, VIoux, VOYER **Membres Titulaires**

**Mme** LEGRATIET, SAUVOUREL

**MM.** BATAILLE, BOISSEAU, EMERIAU, CESBRON, CORGNET, DEBRUYNE, FILLON, FLAMANT, FRANCO, GUIONNET, LAILLET, LANGEVIN, LEROY, MARTIN, POLLONO, PORTIER, RONGERE, ROUILLER, SALLE **Membres associés**

**Mmes** CHADELAUD (Banque de France), DEKENUYDT (CMA49)

**MM.** AUDOUIN (La Poste), BORJON-PIRON (ADECC), COUPRIE, représenté par Alice LECLERC (CPME), de GUISTI (CIA), MUSSET (SOLUTION éco), ROBLED0 (Angers Loire Campus) représenté par Mme BOUVIER **Conseillers techniques**

**M** GROUD **Président d'Honneur**

#### EXCUSES :

**Mmes** BENOIT, LEROUGE TANGUY

**MM** ARAM, GANG, LACLIE, MARBACH, NOYELLE, PICOT, REYNOUARD, **Membres Titulaires**

**Mme** QUERAN

**MM** BESSARD, GENDRY, REMITA **Membres associés**

**Mmes** DABIN (département 49), DARSONVILLE (VEGEPOLYS), FILIPIAK (DREAL), GUILLONNEAU (CEA), NEBBULA (Angers Technopole), YANNOU (Anjou Tourisme)  
MM APAIRE (MEDEF Choletais), BALLARINI (ALTER), BEAUFILS (Orange), BEDOUET (CIDES), BEDOUIN (We Network), BESSARD (Mécène & Loire), BOUYER (DESTINATION ANJOU), CHALOPIN (Anjou Numérique) et (AMF49), COLLIN TESSIER (VITRINES D'ANGERS) , COPLEUTRE (JCE), CORVEE (ENEDIS), DAVY (SIEM), DESROQUES (Vitrines de Saumur), DOLAY (UDCM49), DOUGE (Tribunal de Commerce), GERARD (DDT), GIDOUIN (ALDEV), JUGUET (Ordre des avocats), LAIZE (CHAMBRE D'AGRICULTURE), LANDRAU (CJD), LE MONNIER (COMITE LOCAL DES BANQUES), LEBLOIS (DCF49), PAYEN (ASDEPIC), PELISSIER (DDETS), PERRINET (ANGERS FRENCH TECH), PRUNIER (ARC OUEST), SANCHEZ (VITRINES DE CHOLET), SCHAUPP (MEDEF), SORIN (ORACE), THOMAS (VITRINES D'ANJOU), **Conseillers techniques**

### **INVITÉS :**

M. Michel DERRAC Directeur Départemental des Finances Publiques  
Colonel Patrice DUBOIS Groupement départemental de Gendarmerie de Maine-et-Loire  
Lieutenant-Colonel Emmanuel WEBER Groupement départemental de Gendarmerie de Maine-et-Loire  
M. Pierre-Louis BENETTI Groupement départemental de Gendarmerie  
M. Thierry PIVETEAU Groupement départemental de Gendarmerie

### **PARTICIPENT ÉGALEMENT :**

Mme ROCHER Anne, CDP49  
Mme BALLU Agnès, Direction des Relations Institutionnelles et de l'Aménagement du Territoire  
Mme CAPELE Sandrine, Direction Formation

Mme COUPRIE Isabelle Direction des Affaires Financières  
Mme HERAUD Florence, Pôle Communication  
Mme ROUX Francine, Direction des Relations Institutionnelles et de l'Aménagement du Territoire  
Mme VERWEE Anne-Marie Direction des Relations Institutionnelles et de l'Aménagement du Territoire

M. HOUEIX Christophe, Direction Développement des Entreprises  
M. LAHEURTE Cyrille, Direction générale  
M. MOSTOWYK Nicolas, Direction des Services Informatiques  
M. RANCHOUX Pascal, Direction des Relations Institutionnelles et Aménagement du Territoire  
M. VERGNAULT Thierry Direction Développement des Entreprises

# DÉLIVRATION

## DELEGATION DE COMPETENCES DE L'ASSEMBLEE GENERALE AU BUREAU

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Rappel Règlement intérieur CCI de Maine-et-Loire

*Article 2.1.3 - Délégations de compétences de l'assemblée générale à d'autres instances de la CCI*

« L'assemblée générale peut déléguer au président ou au bureau des compétences relatives à son administration et à son fonctionnement courant .

Une délibération prise en ce sens définit les limites de la délégation en indiquant de manière précise :

- l'instance délégataire,
- la durée de la délégation, qui ne peut excéder celle de la mandature,
- les attributions déléguées,
- les autres conditions dans lesquelles la délégation doit éventuellement être exercée.

L'instance délégataire informe régulièrement l'assemblée générale des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

L'assemblée générale conserve son pouvoir d'évocation sur les attributions qui font l'objet d'une délégation de compétence et peut à tout moment la reprendre pour débattre et décider dans le champ d'attribution délégué.

Les attributions qui ne figurent pas dans la délibération de délégation de compétences restent de la compétence de l'assemblée générale.

Une instance délégataire ne peut déléguer ses compétences déléguées par l'assemblée générale à une autre instance »

- vu l'article L. 712-1 du code du commerce qui dispose que « l'assemblée peut déléguer à d'autres instances de la CCI des compétences relatives à son administration et à son fonctionnement courant »,
- vu l'article 2.1.3 - Délégations de compétences de l'assemblée générale à d'autres instances de la CCI du règlement intérieur de la CCI de la Maine-et-Loire, ci-dessus énoncé,
- vu l'avis favorable du Bureau du 13 décembre relatif à la délégation de compétences de l'assemblée générale au bureau pour la durée de la mandature,

Aussi, il est proposé que l'assemblée générale de la CCI de Maine-et-Loire délègue au bureau de la CCI de Maine-et-Loire les attributions suivantes :

	<b>Instance délégataire</b>	<b>Durée de la délégation</b>	<b>Attributions déléguées</b>	<b>Conditions complémentaires</b>
1.1	Bureau	Durée de la mandature	Demandes de subvention émises par la CCI	
1.2	Bureau	Durée de la mandature	Reconduction d'actions inscrites au budget	
1.3	Bureau	Durée de la mandature	Octroi de subventions autres que celles prévues au budget, sous forme financière ou prise en charge de prestations	Montant maximum : 10 000 €
1.4	Bureau	Durée de la mandature	Adhésion à une association sans un autre engagement financier	Montant de cotisation maximum : 2 000 €

				Adhésion à titre de membre fondateur demeure de la compétence de l'AG
1.5	Bureau	Durée de la mandature	Tarification des prestations relevant de l'administration et du fonctionnement de la CCI	
1.6	Bureau	Durée de la mandature	Avis sur la désignation des représentants de la CCI auprès des instances et organismes extérieurs	En cas d'urgence, délégation de compétence au Président après avis du Bureau
1.7	Bureau	Durée de la mandature	Avis réglementaires concernant les demandes de dérogation à la règle du repos dominical	En cas d'urgence, délégation de compétence au Président
1.8	Bureau	Durée de la mandature	Avis réglementaires sur les documents d'urbanisme	En cas d'urgence, délégation de compétence au Président sur les révisions, modifications de documents d'urbanisme et déclarations de projet

Afin de permettre une meilleure fluidité des décisions dans la gestion courante de la Chambre de Commerce et d'Industrie et d'éviter le risque potentiel de nullité des décisions prises par le Bureau,

#### **L'ASSEMBLEE GENERALE**

- délègue au Bureau et au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire, dans les conditions prévues par le Règlement Intérieur, les compétences suivant le tableau ci-dessus, et ce pour la durée de la mandature
- précise, qu'en fonction de l'importance des dossiers, le Bureau conserve néanmoins la prérogative de soumettre à l'assemblée générale certaines questions relevant des domaines ci-dessus délégués,
- rappelle que toutes décisions qui auront été prises dans le cadre de cette délégation de compétences, feront l'objet d'une information en son sein et que les attributions qui ne figurent pas dans le tableau ci-dessus restent de sa compétence.

<b>Pour</b>	<b>40</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Quorum</b>	<b>26</b>

Le 17 décembre 2021

Le Président,

**Matthieu BILLIARD**